

Cependant, monsieur le président, grâce aux jeux de certaines divisions géographiques, nous nous rendons compte que certaines populations et certaines régions défavorisées du pays seront complètement privées de revenus dont elles ont absolument besoin pour vivre, de droits auxquels elles peuvent s'attendre. Grâce à la magie d'une ligne géographique, certains habitants d'un village donné pourront se voir exemptés de certaines dispositions de ce bill, alors que, à quelques milles plus loin, d'autres habitants aussi défavorisés se verront imposer des règlements extrêmement sévères pour leur bien-être financier et moral, parce que ces personnes ne pourront se trouver du travail.

Monsieur le président, j'ai devant moi un document de juin 1978, publié par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, où on établit que le taux de chômage officiel dans la circonscription de Charlevoix est de 23.4 p. 100. Ce taux de chômage a été déterminé par les fonctionnaires de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour déterminer le budget de la circonscription de Charlevoix pour le programme Canada au travail et le programme Jeunesse Canada au travail.

Monsieur le président, 23.4 p. 100 est le taux officiel déterminé par Main-d'œuvre Canada, alors qu'on sait très bien que ce taux-là ne tient même pas compte des assistés sociaux qui n'entrent pas dans les statistiques des bureaux d'assurance-chômage ou de main-d'œuvre.

Après avoir vérifié aujourd'hui, monsieur le président, auprès des bureaux locaux de Main-d'œuvre Canada dans ma circonscription, on m'informe qu'au mois de décembre, le taux de chômage dans Charlevoix, incluant les assistés sociaux, s'élève à 42 p. 100. Mais à cause d'une ligne imaginaire—on a décidé qu'elle serait quelque part le long du Saint-Laurent—voilà que trois cinquièmes de la circonscription de Charlevoix est incluse dans la grande région de Québec, où on retrouve des villes où le taux de chômage est à peu près de l'ordre de 5 ou 6 p. 100. Voilà donc pourquoi, monsieur le président, ma circonscription se voit ramenée à un taux de chômage fictif de 9.5 p. 100, alors que le taux réel et officiel déterminé par le ministère est de 23.4 p. 100.

Alors, monsieur le président, la majorité de mes collègues sont des députés urbains, des députés de circonscriptions où le taux de chômage peut être élevé et où les populations ont aussi à souffrir de la pauvreté, mais très peu d'entre nous, sauf mes collègues de la région Atlantique et de l'Est québécois, peuvent témoigner réellement de ce qu'est une région connaissant un taux de chômage aussi élevé que 20 p. 100.

Lorsque nous disons qu'il est impossible à un citoyen de se trouver plus de 10 semaines de travail, c'est un concept, à mon avis, qui n'entre pas dans la tête de la majorité qui viennent de centres plus fortunés. Ils ne semblent pas comprendre que dans des régions où la principale industrie est celle du tourisme, la saison dure du 15 juin au 15 septembre. Ils ne semblent pas comprendre que les clubs de pêche sont ouverts du 24 juin au 3 septembre, ce qui donne à peu près neuf semaines de travail. Mes collègues ne semblent pas toujours comprendre, monsieur le président, que même si les gens font cinq recherches d'emplois par semaine en allant voir dans un village donné les deux garagistes, les deux épiciers, le magasin de vêtements, ou tout autre bureau pouvant leur procurer un emploi, ils ont beau répéter leurs démarches, monsieur le président, 40 fois ou

Assurance-chômage—Loi

pendant 40 semaines, ils ne trouveront pas plus de travail pour travailler plus de 12 semaines dans l'année.

Voilà que maintenant on étudie le bill C-14. J'aime à le dire maintenant, tous les changements, monsieur le président, sont acceptables en principe, parce que les chômeurs eux-mêmes sont d'accord pour que l'on trouve plus de fonds à être alloués à la création d'emplois, et c'est justement un but que propose ce projet de loi-là. Cependant, monsieur le président, dans les régions extrêmement défavorisées il faut absolument qu'il y ait des mesures d'exception pour permettre aux gens de vivre convenablement, et on a répondu, dans une certaine mesure, à cette préoccupation en introduisant une clause d'exception pour les régions où le taux de chômage est plus élevé que 11.5 p. 100. Malheureusement, monsieur le président, on a décidé dans ce projet de loi-là, et je voudrais citer l'alinéa *t*) de l'article 7:

t) identifiant les régions nécessaires à l'application des paragraphes 17(5) et (6), et de l'article 35 et délimitant ces régions selon les limites de celles qu'utilise Statistique Canada aux fins de ses enquêtes sur la population active;

A cause de cet article, monsieur le président, je ne puis à l'heure actuelle appuyer le bill tel que présenté. On a l'impression qu'on découpe un territoire sans pouvoir mesurer sur le terrain les répercussions de son tracé. Et les responsables de ce tracé n'auront probablement jamais l'occasion de se rendre sur place ni d'atténuer les tragédies humaines que leur décision provoquera.

Monsieur le président, on se souviendra peut-être des tourments qu'a connus sir Cyril Radcliffe lorsque lord Mountbatten lui a demandé de diviser l'empire des Indes entre ce que nous connaissons aujourd'hui de l'Inde et du Pakistan. Sir Radcliffe, à l'époque, avait au moins une préoccupation et était extrêmement malheureux d'avoir à remplir ce rôle, mais j'ai l'impression aujourd'hui qu'on se retrouve devant une administration aveugle, et qu'on dit: Tiens, voilà que la rivière Saguenay passe là, ce serait un bel endroit pour faire une division. Et personne, nulle part, ne pense aux réactions en chaîne qui peuvent se produire dans une région donnée où les gens sont trop pauvres pour lutter, pour trouver plus de travail.

Monsieur le président, le plus gros employeur de ma circonscription, c'est Canada au travail, et chaque année on réussit à créer de 600 à 700 emplois sur le territoire. C'est un excellent programme, et je dois dire que les gens ont appris à se baser là-dessus pour connaître un mieux-être économique. Mais à cause de choses comme celles-là, pour Canada au travail, il y a des règlements. Par exemple, disons que si vous avez travaillé l'année précédente à un projet, vous n'avez plus le droit de travailler à un autre projet. Alors voilà qu'on va laisser des gens 52 semaines sans emploi. Ils ne pourront plus jamais se qualifier à nouveau ni comme «réitérants» ni comme nouveaux venus pour avoir droit aux bénéfices de l'assurance-chômage.

Monsieur le président, je voudrais sensibiliser mes collègues à ce genre d'application dans la vie quotidienne à ces graves problèmes causés à des populations défavorisées. Ce sont là les quelques préoccupations dont je voulais informer mes collègues. J'ose encore espérer qu'on pourrait demander, par exemple, à Statistique Canada de raffiner ces régions économiques, au lieu d'en avoir un certain nombre, peut-être d'augmenter ce nombre pour avoir des données statistiques plus collées à la réalité.